

LA LETTRE D'INFORMATIONS DE SANILHAC

n°6 . Novembre 2022



Chères Sanilhacoises, chers Sanilhacois,

L'été indien s'invite cette année partout en France, avec la douceur de vivre qui l'accompagne. Vivre tranquillement au rythme des saisons est chose que nous savons bien faire à Sanilhac. Accompagné de mes équipes, je m'attelle chaque jour à cette volonté au service de tous.

Pour bien vivre sur notre commune, il est utile de tisser des liens et mener à bien des projets tous ensemble, œuvre que nous bâtissons depuis le début de ce mandat.

Les projets sortent de terre et à ce jour, j'ai le plaisir de vous annoncer que le 25 novembre prochain, nous inaugurerons deux projets. Dans un premier temps, ce sera la voie verte qui relie l'espace commercial de Couture aux infrastructures de la Pierre Grise. Voie de mobilité douce, comme il est d'usage de dire, déjà tant empruntée par vos vélos, vos rollers et chaussures de marche ! Deuxième temps de ces inaugurations : les travaux d'aménagement au stade de la Pierre grise et ses alentours à

Notre Dame, structures sportives qui bénéficient à de nombreux adeptes de nos associations sanilhacoises.

Dans cette lettre, vous prendrez aussi connaissance des points d'avancement de la future maison de santé pluriprofessionnelle qui rendra accessible, dès 2024, une nouvelle offre de santé à côté de chez vous.

Comme je le précisais au début de ce texte, tisser des liens, c'est aussi aller à votre rencontre, échanger avec vous, rendre hommage et, quoi de mieux pour partager, que des moments privilégiés : les repas des aînés sont planifiés, les vœux en présentiel vont revoir le jour et nous n'allons pas nous en priver pour être de nouveau ensemble, unis pour Sanilhac !

Réservez bien les dates annoncées dans cette lettre, nous comptons sur vous, votre présence.

Au plaisir de partager avec vous tous ces prochains moments.

Sanilhacoisement vôtre,

Votre Maire

Jean-Louis AMELIN



Notre-Dame de Sanilhac • Breuilh • Marsaneix

RESTONS EN CONTACT

Mairie de Notre-Dame-de-Sanilhac

☎ 05 53 53 31 12

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 8h30 à 12h30 -
13h30 à 17h

Vendredi : 8h30 à 12h30 -
13h30 à 16h30

Mairie annexe de Marsaneix

☎ 05 53 08 98 10

Horaires d'ouverture :

Lundi : 14h à 17h

Mercredi : 9h à 12h30 - 14h à 17h

Jeudi - Vendredi : 9h à 12h30

Mairie annexe de Breuilh

☎ 05 53 46 68 36

☎ 05 53 46 68 36

Horaires d'ouverture

Jeudi : 13h30 - 16h30

🌐 www.sanilhac-perigord.fr

✉ mairie@sanilhac-perigord.fr

📍 Commune de Sanilhac

Maires délégués

Monique Eymet, maire déléguée de
Notre-Dame-de-Sanilhac : 06 70 74 65 92

Cédric Pommier, maire délégué de
Breuilh : 06 86 71 76 14

Eric Requier, maire délégué de
Marsaneix : 06 86 58 83 10

La Lettre d'Informations de Sanilhac / Mairie de Sanilhac - 2, rue de la Mairie - 24660 Sanilhac

Directeur de la publication : Jean-Louis Amelin / Rédactrice en chef : Émilie Labrot / Chargées de rédaction : Marine Maxheim-Malard - Anne-Odile Lamarsaude / Comité de pilotage : Commission communication / Création graphique et mise en page : Adékoï / Impression : Imprimerie Bordas / Crédit photos : Commission Communication, Freepik / Imprimé sur papier PEFC / Périodicité : 2 numéros/an / Tirage déclaré : 3000 exemplaires / ISSN : 2681-6725



VISITE DE MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE À SANILHAC

Monsieur le Maire, Jean-Louis Amelin, a invité, à la fin de l'été, **Nicolas Dufaud**, Secrétaire Général de la Préfecture de la Dordogne, à visiter notre belle et vaste commune afin d'en comprendre les enjeux.

M. le Maire, le 1^{er} adjoint Jean-José Champeau et les maires délégués de Notre-Dame-de-Sanilhac, Marsaneix et Breuilh, l'ont accompagné sur le terrain pour présenter nos nombreux projets et nos infrastructures : le **plateau de Prompsault**, les **écoles** et, notamment, les **travaux en cours** de réalisation à l'école des Cébrades, le quartier des Cébrades, nos centres-bourgs, dont les enjeux d'aménagement sont importants pour la **qualité de vie au quotidien**, ainsi que notre projet de **Maison de santé pluriprofessionnelle universitaire** qui nous permettra d'avoir 3 médecins généralistes sur la commune au printemps 2024.

Notre préoccupation a été également de sensibiliser M. Dufaud aux **problèmes de sécheresse** que connaît la commune. L'équipe municipale soutient ses habitants et fait son possible pour mettre en avant la commune afin d'être reconnue en état de catastrophe naturelle. Seule cette qualification permettrait d'indemniser les victimes.

Nous n'avons pas obtenu cette reconnaissance pour l'année 2021, malgré les nombreux dossiers déposés en mairie. Soyez sûrs que nous ferons notre possible, comme chaque année, pour 2022 !



COMMENT FAIRE RECONNAÎTRE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE ?



Dès qu'un événement naturel se produit sur la commune et provoque des dégâts importants sur les biens, le Maire informe ses administrés par voie de presse ou d'affichage, de la possibilité de demander en mairie la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

La demande doit se faire en respectant des étapes bien précises :

1/ Dès que vous avez constaté les dégâts (fissures dans les murs, au sol, mouvement de terrain...), **manifestez-vous auprès de la mairie** afin que la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle soit engagée.

2/ **Déclarez** dès que possible l'étendue du sinistre à **votre assureur** (dans un délai de 5 jours).

3/ Les services municipaux constituent un **dossier des demandes des sinistrés**, qu'ils

adressent à la préfecture de Dordogne, en demandant la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle. Cette demande est transmise pour instruction au ministère de l'Intérieur.

4/ Si l'état de catastrophe est reconnu, un **arrêté interministériel est publié** au Journal Officiel. La mairie en est informée et communique à son tour auprès de ses administrés.

5/ Les personnes sinistrées ont alors **10 jours** à compter de la date de publication au Journal Officiel pour **se rapprocher à nouveau de leur assureur**.

(Source : Union Départementale des Maires de la Dordogne)

Retrouvez le dossier complet sur notre site Internet à la rubrique > **Votre mairie** > Démarches et documents

UN PROJET ATYPIQUE DE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE À VOCATION UNIVERSITAIRE À SANILHAC

Enjeu majeur pour la municipalité face à la **pénurie de professionnels de santé** sur la commune, le projet de création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP), porté avec détermination et sans relâche par Monsieur le Maire, Jean-Louis Amelin, et la Maire déléguée de Notre-Dame de Sanilhac, Monique EYMET, verra son aboutissement durant le premier semestre 2024.

Située Avenue Jean et Léonce Petithomme Lafaye, non loin de la Place du Tacot au bourg de Notre-Dame, elle accueillera, dans un premier temps, **3 médecins généralistes, 2 kinésithérapeutes, 1 podologue, 1 infirmier et 1 psychologue.**

Une superbe opportunité de développer, pour les habitants, une **offre de santé diversifiée**, en ces temps de déserts médicaux qui affectent la plupart des petites et moyennes communes du territoire français.

Soulignons que la singularité de notre maison de santé sera de pouvoir prétendre à l'octroi du **label universitaire**. Un des médecins dispensant des cours à la faculté de Limoges, il sera agréé en qualité de maître de stage pour des internes en médecine générale.

Dès les premiers contacts, le travail de réflexion sur le **projet co-construit par les élus et les médecins** a pu démarrer. Ces derniers ont insisté sur leur souhait de travailler en transversalité et de **coopérer**, entre personnels médicaux et paramédicaux pour ainsi améliorer la prise en charge des patients et **garantir la qualité des soins** dans leur parcours de santé.

Après avoir, dans un premier temps, privilégié la prospection auprès de professionnels paramédicaux issus de la commune et désireux d'exercer leur activité au sein de la maison de la santé, les élus ont assuré une recherche active pour **élargir le panel de praticiens.**

En pratique, le bâtiment, dont la construction sera la plus **éco-responsable** possible, se présentera de plain-pied, **accessible aux personnes à mobilité réduite**. Il sera composé d'une grande salle commune de travail et d'une dizaine de bureaux de consultation.



Les professionnels seront locataires. La commune sera propriétaire du bâtiment. Elle est en discussion avec l'ensemble des acteurs du territoire (l'État, la Région, le Département et la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux) pour l'obtention de subventions liées à ce genre d'équipement.

Le **projet de santé de la MSP**, acte fondateur, sera déposé par les médecins mi-novembre, auprès de l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

INAUGURATION DE LA GALERIE DES PORTRAITS ET CÉRÉMONIE D'HONORARIAT

Vendredi 14 octobre, dans la salle du Conseil de la Mairie des Cébrades, a eu lieu l'inauguration de la "**galerie des portraits**" des anciens maires de la commune, dont nous disposons de la photo.

Cette inauguration était l'occasion pour Monsieur le Maire, Jean-Louis Amelin, entouré de nombreux élus, de **rendre hommage au dévouement et au travail de ses prédécesseurs**, qui, comme lui, ont donné de leur temps et de leur énergie pour le bien de la commune et de ses administrés.

Dans son discours, le Maire a pu remercier de vive voix les familles d'avoir pris le temps de rechercher dans leurs archives une photo de leur aïeul, autrefois premier magistrat. L'**émotion** et la **fierté** se lisaient sur les visages.

Le photographe sanilhacois, Nicolas Ravinaud, a, quant à lui, été félicité pour

la qualité de son travail de mise en valeur des portraits et d'encadrement.

Cérémonie d'honorariat

Les deux maires honoraires présents, Messieurs Roland Collinet et Christian Laroche – Jean-Francois Larenaudie étant excusé -, se sont vus remettre la **medaille de Maire Honoraire**, reconnaissance officielle pour leurs **années d'engagement dans la vie communale**. Jean-Louis Amelin avait lui-même porté la demande pour les deux anciens magistrats, dont il a rappelé quelques moments clés de leurs mandatures.

À l'issue de la cérémonie, toutes les personnes présentes se sont retrouvées autour d'un buffet pour échanger anecdotes et souvenirs.



INAUGURATIONS DE NOUVELLES INSTALLATIONS

Monsieur le Maire, Jean-Louis Amelin, et le Conseil Municipal, inaugureront officiellement les nouvelles infrastructures et réhabilitations de bâtiments communaux le **Vendredi 25 Novembre** :

- **Voie verte** (Super U – Bourg de Notre-Dame-de-Sanilhac) : **17h00**. Rendez-vous devant le restaurant le M, Avenue du 19 mars 1962, Place du Tacot au Bourg
- **Maison du Football** du stade de la Pierre Grise : **17h45**
- **Halle sportive** de la Pierre Grise : **18h30**

Un moment de convivialité clôturera l'inauguration.



EXPRESSION LIBRE

L'opposition n'a pas transmis d'informations pour cette lettre.

*Bona
Annada !*

CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE

Monsieur Le Maire, Jean-Louis Amelin, entouré de l'ensemble de l'équipe municipale, présentera ses vœux à la population, à l'occasion de la nouvelle année.

Vendredi 6 janvier 2022

à partir de 18h30 dans la salle des fêtes
du bourg de Notre-Dame-de-Sanilhac.



REPAS DES AÎNÉS

La municipalité offrira à ses aînés un repas festif à l'occasion de la nouvelle année.

- **Samedi 21 janvier 2023** à la salle des fêtes de Notre-Dame de Sanilhac
- **Samedi 28 janvier 2023** à la salle des fêtes de Marsaneix

Une invitation sera adressée mi-novembre à chaque habitant de la commune, âgé de 70 ans ou plus.

Vous n'avez pas reçu d'invitation ? Pas de panique ! Sans doute n'êtes-vous pas encore inscrit sur le fichier électoral. Dans ce cas, nous vous conseillons de vous rapprocher de la Mairie, où votre inscription sera prise en compte.

En ce qui concerne les couples, si l'un des conjoints n'a pas l'âge requis, il lui faudra s'acquitter du montant de son repas. Merci de votre compréhension.

Un coffret gourmand sera offert aux personnes qui ne souhaiteraient pas ou ne pourraient pas participer au repas.

